

# Les moments du processus de déliaison père-enfant chez les hommes en rupture d'union

Germain DULAC, Ph.D.

*Chercheur associé*

*Le Centre d'études appliquées sur la famille  
École de service social, Université McGill*

Si au cours des dernières décennies, plusieurs changements ont été constatés au niveau de la famille<sup>1</sup>, c'est incontestablement l'augmentation des ruptures d'union et l'accroissement du taux de divorce de 1968 à aujourd'hui qui ont retenu le plus l'attention. Ce qui fait du divorce une affaire d'intérêt public, c'est que premièrement, des enfants sont en cause dans un cas sur deux (Canada, 1990). Deuxièmement, il appert que l'issue la plus courante implique qu'ils seront généralement confiés à la mère, puis expérimenteront, de façon transitoire ou permanente, l'existence difficile des jeunes familles monoparentales (Cloutier, 1990; Dandurand et Saint-Jean, 1990; Wallerstein et Kelly, 1989). Troisièmement, il est connu que la mobilité conjugale, non seulement change les liens conjugaux, mais a comme conséquence de fragiliser la relation de l'enfant avec le père non gardien (Ahrons et Miller, 1993; Arendell, 1995; Bertaux et Delcroix, 1990; Marsiglio, 1995). Il convient donc de comprendre les mécanismes qui font de tant d'enfants des orphelins de leur père vivant.

---

1. Parmi les autres changements, on constate une tendance à cohabiter plutôt qu'à se marier, des taux de mariage plus faibles, un premier mariage à un âge plus avancé et un moins grand nombre d'enfants par famille.

L'idée qui sera développée dans ce texte concerne la surdétermination des conditions d'exercice de la paternité<sup>2</sup> par les normes sociales de la masculinité. Le contexte culturel de nos sociétés commande aux hommes de souscrire à des règles universelles et abstraites imposées comme ligne de conduite et qui organisent les pratiques sociales. Notre approche compréhensive du **divorce au masculin** suggère que le vécu des pères en rupture d'union est traversé par la nécessité existentielle d'agir en conformité avec ces règles. Ainsi, les pères en situation de rupture d'union (du moins ceux ayant participé à cette étude), adoptent des stratégies d'action structurées par les règles de la masculinité : la dominance, le contrôle et le refoulement des émotions, la compétition, l'agressivité, le contrôle. Notre hypothèse de recherche est à l'effet que si les pères perdent progressivement contact avec leurs enfants, c'est que la masculinité surdétermine la paternité et se heurte aux demandes et exigences de la parentalité faite de partage, d'engagement, de coopération et d'empathie.

## MÉTHODOLOGIE

Cet article porte sur les mécanismes de transformation du lien père-enfant lors du divorce. Les données sont tirées d'une recherche<sup>3</sup> ayant pour but l'étude des représentations de la paternité chez les hommes en rupture d'union. La démarche méthodologique utilise une approche d'enquête sur le terrain, réalisée au moyen d'entrevues autobiographiques semi-dirigées et d'un questionnaire. Le schéma d'entrevue comprend quatre parties : 1. l'histoire dans la famille d'origine ; 2. l'histoire individuelle ; 3. l'histoire conjugale ; 4. l'histoire de la rupture jusqu'à aujourd'hui. L'échantillon a été constitué de manière à respecter deux critères du devis de recherche. Le premier étant que les pères devaient avoir une scolarité égale ou inférieure à un diplôme d'études collégiales (DEC) et le second, d'être parent d'au moins un enfant mineur. Les 31 participants étaient volontaires et furent recrutés par la méthode boule de neige à partir de plusieurs souches (garderies, groupes de pères, syndicats, réseaux personnels et d'amis). Les entrevues individuelles furent menées entre la fin de 1994 et au début de

---

2. J'ai utilisé la notion de conditions d'exercice de la paternité ou conditions sociales d'exercice de la paternité dans plusieurs textes antérieurs. Tout d'abord dans ma thèse de doctorat, mais cette notion a aussi été opérationnalisée dans le rapport produit pour le Conseil de la famille, voir Dulac, 1993, les pages VI et VII.

3. Cette recherche a été rendue possible grâce au soutien financier du Conseil québécois de la recherche sociale, subvention BRS 407 092, voir Dulac, 1996b.

l'année 1995, leur durée varie de 1 heure 30 à 3 heures et elles totalisent près de 1 800 pages de transcription.

Les données quantitatives issues du questionnaire ont été analysées de façon autonome et servent à décrire les caractéristiques sociodémographiques des répondants. Le corpus d'entretiens a été soumis à l'analyse descriptive, puis selon les thèmes issus de la problématique et ceux induits du matériel. Chaque entrevue a fait l'objet d'une analyse individuelle (verticale) permettant de faire ressortir les éléments de la trajectoire de chaque sujet. L'ensemble du corpus a fait l'objet d'une analyse transversale où sont confrontés les thèmes.

Les participants sont âgés entre 26 et 42 ans avec une moyenne de 33,4 ans. Pour 18 pères, la scolarité ne dépassait pas le secondaire V, alors que les 13 autres avaient atteint le niveau de diplôme collégial, mais deux ne l'avaient pas complété. Du point de vue occupationnel, 14 appartiennent à la catégorie des cols bleus, 13 à celle des cols blancs, 4 étaient sans emploi dont 3 chômeurs et 1 bénéficiaire de l'aide sociale. Leur union avait duré de 2 à 14 ans, avec une moyenne de 6,5 années. Le temps écoulé depuis la rupture s'étend de quelques mois à 10 années, avec 3,13 ans en moyenne. Au moment de l'entrevue 7 étaient remariés, 16 vivaient maritalement, 8 vivaient seuls. Ensemble, les répondants étaient pères de 44 enfants, soit 24 filles et 20 garçons âgés de 1 à 19 ans, avec une moyenne de 7,8 ans pour les filles et de 7,4 ans pour les garçons. Dix-neuf sont pères d'un seul enfant, 11 de deux, un seul père a trois enfants. Les aménagements de garde varient considérablement ; 4 pères ont la garde complète, 12 ont la garde partagée dont 10 à raison de deux fins de semaine par mois et 2 à raison de une fin de semaine par mois. Un père exerce un droit de visite une soirée par semaine, deux autres ne voient leurs enfants qu'à l'occasion de fêtes ou d'occasions particulières, finalement 12 pères n'ont plus de contacts.

## LES MOMENTS DU PROCESSUS DE LA DÉLIAISON

Alors que les connaissances sur les transformations familiales sont généralement constituées à partir de témoignages des mères, notre recherche propose une analyse qui prend en compte le récit du vécu des pères séparés ou divorcés, de manière à dégager les moments du processus de déliaison.

La notion de *moment* n'est pas prise ici dans son sens de phase, au sens idéaliste de tranche de vie. Bien qu'il se présente à une période précise de la vie d'un individu, ce concept de moment est une

construction analytique qui donne prise à l'interaction dialectique entre la subjectivité d'un individu (sa conscience) et ses comportements, lesquels constituent des formes concrètes de rapports sociaux qui se situent dans le temps. Cette idée a été développée par Mary O'Brien (1981). Nous l'avons déjà mise à contribution pour cerner les processus de transformation de la paternité en regard des modifications des conditions d'exercice. Il appert que si cette notion peut être appliquée au processus de construction du lien paternel, elle peut aussi servir d'outil d'analyse du phénomène inverse, à savoir la déconstruction du lien père-enfant.

À cet égard, l'hypothèse qui nous guide est celle d'un processus modéré de désinvestissement qui s'oppose, dans la plupart des cas, à la brutalité d'un abandon ou d'un rejet massif de l'enfant. D'ailleurs, ce principe se vérifie et nous observons un processus suivant lequel le père devient progressivement un étranger pour son enfant. Cette dégradation qu'entraîne la dissolution du lien conjugal se manifeste soit par une cessation progressive des contacts entre le père non gardien et l'enfant, soit par une relation équivalant à une forme de paternité rituelle ou de fin de semaine. Les résultats de notre étude confirment l'hypothèse générale de la variabilité du processus. En effet, pour certains ce mécanisme s'amorce immédiatement après la rupture et la décohabitation, alors que, pour d'autres, les contacts sont constants durant la période qui suit la rupture, mais s'espaceront progressivement par la suite. De façon générale, c'est deux ans après la rupture conjugale que la fracture dans la fréquence des contacts entre le père et l'enfant est observable. Quels sont les facteurs qui peuvent expliquer l'affaiblissement du lien entre le père et l'enfant après une rupture d'union ? Dans les pages qui suivent, nous présentons le parcours des pères durant la période qui couvre l'annonce de la décision de divorcer jusqu'au prononcé du jugement de cour. Le tableau ci-dessous fait la synthèse des trois moments du processus de déliaison que nous allons analyser.

## LE MOMENT DE L'ANNONCE DE LA RUPTURE

Il faut reconnaître qu'une des raisons invoquées pour mettre fin à une union est généralement la reconnaissance mutuelle de l'échec de la relation. Cette idée est inscrite dans la jurisprudence ; ainsi trouve-t-on maintenant à côté des motifs traditionnels de rupture tels que la violence, l'alcoolisme, l'infidélité et le refus de pourvoir, ceux que l'on classe au registre de l'incompatibilité du couple, dont le désaccord au

### Trois moments du processus de déliaison et leurs composantes

Moments	Composantes
<i>L'annonce</i>	L'annonce faite par la conjointe de sa décision de rompre constitue un moment de restructuration psychologique, lequel n'est pas sans rappeler les phénomènes analogues, mais en sens inverse, de la couvade.
<i>La décohabitation</i>	La séparation physique et la prise en charge de l'enfant par la conjointe, qui sont vécues comme un moment de dépossession de la parentalité et de perte de contrôle.
<i>La mise à distance</i>	L'exil physique, l'absence affective, la marginalisation (drogue et autres), l'agressivité et la colère (violence ou moyens juridiques) constituent les éléments du moment de retrait social qui est vécu comme une stratégie d'action.

sujet du mode de vie de l'autre et du partage des responsabilités familiales. Désormais, la décision d'une séparation relève de considérations étroitement personnelles de la part des intéressés.

Le recours au principe de la faillite de la relation implique que le divorce comporte une dimension psycho-affective mais aussi une dimension socioculturelle. C'est ainsi qu'on peut y voir la trace d'une mutation culturelle importante dans laquelle les individus sont désormais investis d'une obligation morale de ne pas tolérer une situation dans laquelle ils ne sont pas heureux. Comme le souligne Taylor (1992), la culture moderne a tendance à situer le centre de gravité d'une bonne vie sur les relations privées. « L'identité est modelée par le dialogue avec les autres en accord ou en conflit avec leur reconnaissance de nous-mêmes (...) la découverte et la formulation de ce fait dans sa forme moderne se rattachent étroitement au développement de l'idéal de l'authenticité » (p. 62). Ainsi, les aspirations personnelles à l'authenticité impliqueront de se détacher d'un partenaire (et d'une vie conjugale) qui contribue ou menace de détruire l'identité d'une personne.

À ce chapitre, il faut concéder que ce sont généralement les femmes qui prennent l'initiative de rompre les liens d'une union, dans presque deux cas sur trois (Canada, 1990), parce qu'elles ont le sentiment que cette relation les détruit progressivement en les enfermant dans un ou des rôles (femme au foyer, mère dévouée, épouse attentive) qui les empêchent de se réaliser sur le plan personnel (Singly, 1987 ; Dandurand et Saint-Jean, 1990). Malgré les coûts économiques plus élevés pour elles et dans la mesure où elles ont plus souvent que les

hommes le sentiment d'être transformées par leur entrée dans la vie conjugale, les conjointes, parce qu'elles sont plus engagées dans le mariage, s'efforceront de rompre des liens qui les étouffent.

De leur côté, les hommes éprouveraient moins ce sentiment dans la mesure où ils se maintiennent davantage en retrait (Bernard, 1982) et utilisent d'autres façons pour combler les insatisfactions qui peuvent provenir du mariage. Celles-ci correspondent généralement à une fuite de la sphère domestique (Ehrenreich, 1983) et au surinvestissement de la sphère publique (travail, sport, etc.). La distance et le recul qu'ils prennent par rapport à la relation, les amènent bien souvent à ne pas être à l'écoute de leurs proches. Non seulement leur est-il difficile d'être empathiques, mais les réflexions et les observations sur la condition masculine (Dulac, 1994) montrent clairement que la majorité des hommes ne sont pas à l'écoute d'eux-mêmes et, par exemple, qu'ils ne manifesteraient que peu de sensibilité à l'égard de leur santé mentale ou physique (Guberman *et al.*, 1993).

Ainsi peut-on comprendre, du moins en partie, la stupéfaction de bien des conjoints à l'annonce de la rupture. Ils diront que « cela leur a pété en pleine face » ou « qu'ils n'avaient pas vu le coup venir ». Les pères sont d'autant plus déstabilisés qu'ils ne s'attendaient pas à ce que leur conjointe demande le divorce, quitte le foyer avec les enfants ou les expulse de la maison. Leur étonnement est grand, attendu qu'ils affirment n'avoir eu aucun moyen de l'éviter : « De toute façon, je ne pouvais rien faire, elle avait décidé que c'était fini » ; « Qu'est-ce que tu voulais que je fasse, elle avait sacré son camp avec le petit ». Et bien souvent, ils ont le sentiment que leur conjointe a agi avec précipitation, sans avertir.

On pourrait toujours questionner la véracité de cette dernière assertion et proposer que les conjointes ont nécessairement envoyé des messages clairs à leur partenaire, signifiant ainsi leur volonté de changement ou l'imminence de la rupture. De toute façon, ce qui est manifeste, c'est que les hommes ne semblent pas avoir été en mesure de comprendre réellement les messages lancés par la conjointe, soit par des signes verbaux, des comportements ou un changement d'attitude. Certes, lors de l'entrevue, ils peuvent décrire rétrospectivement certains changements de comportement et se remémorer certaines des récriminations de leur conjointe :

« On se parlait plus ou plutôt on se criait après souvent. »

« C'est sûr que quelque chose ne marchait plus, on baisait plus depuis des mois. Elle était plutôt froide et distante, mais quand même, on partageait toujours le même lit. »

« Elle me disait toujours qu'elle était tannée, parce que j'étais jamais là. Moi, je travaillais des heures supplémentaires pour arriver à lui payer un bon style de vie, la maison, le char, puis tout. »

« Elle voulait que je parle de mes sentiments, moi j'avais rien à dire de ces affaires-là... »

Cependant, tout porte à croire que, sur le coup, ces hommes n'ont pu comprendre le sens profond des critiques et n'ont pas saisi la portée des griefs, ne voyant pas dans les doléances de leur conjointe, de raisons suffisantes pour rompre : « Elle me disait toujours : « Tu m'écoutes pas quand je parle », moi je l'écoutais ».

Dans ce type de récit, les causes de rupture renvoient en dernière instance à des univers culturels, masculin et féminin, différents. Théry (1993, p. 250) décrit bien ce clivage qui fait que l'argument « à cause de l'autre » l'emporte dans les tragédies féminines et domine dans les drames masculins. Les hommes ne conçoivent pas que l'insatisfaction de leur conjointe puisse être à l'origine de changements de comportement, chez elles, car les aspirations de vie sous-tendues par les doléances féminines ne cadrent pas nécessairement avec celles des hommes et, par le fait même, ne constituent pas, aux yeux de ces derniers, des mobiles légitimes de rupture. Ainsi, à l'affirmation de la conjointe : « Quand je parle, tu ne m'écoutes pas », les hommes répliquent par l'argument : « Ce n'était pas une raison pour me sacrer là ».

On comprend mieux maintenant pourquoi les hommes disent : « J'ai été pris de court », « J'étais pas en situation d'agir adéquatement ». L'action de la conjointe est souvent perçue comme excessive, comme un geste singulier et précipité, et pour bon nombre d'hommes ce geste est lui-même à la source de la crise : « Elle est partie, puis on a divorcé », « Une fois qu'elle m'a eu sacré là, il restait plus qu'à divorcer », « Le divorce n'a été qu'une formalité après la séparation »<sup>4</sup>.

À la lumière du récit des hommes, tout se passe comme si la rupture trouvait son origine dans le geste de la conjointe, soit de partir ou d'expulser l'homme du logis : « Elle m'a mis à la porte (rires), ça fait qu'on s'est séparé, je veux dire, divorcé ». Le drame conjugal trouve sa source dans **l'annonce faite par la conjointe** de sa décision de rompre l'union.

De quelle façon l'annonce du divorce par la conjointe intervient-elle en tant que moment du processus de déconstruction du lien père-enfant ? À ce sujet, nous adoptons une attitude plus spéculative.

4. Il convient de signaler que certains de ceux dont la relation conjugale était passablement dégradée ou qui entretenaient une relation extra-conjugale (n=6) ont confié avoir été surpris par la réaction de leur conjointe.

D'une part, parce que les hommes interrogés sont plutôt discrets à ce sujet et en parlent exclusivement en référence à leur sentiment de stupéfaction (*infra*). D'autre part, il faut admettre que nous avançons en terrain inconnu et que la question du processus de déconstruction n'a été que peu ou pas traitée par les chercheurs, hormis sous l'aspect de la fragilisation (Bertaux et Delcroix, 1990). Par contre, il existe des données plus substantielles sur le phénomène inverse, c'est-à-dire celui de la construction du lien paternel. L'on reconnaît d'ailleurs, à ce propos, l'existence d'importantes transformations psychiques chez l'homme, lesquelles débute dès l'annonce de la conception de l'enfant et se poursuivent durant la gestation. La couvade constitue un des phénomènes relatifs au développement des sentiments et de l'identité paternels qui est probablement le plus documenté à l'heure actuelle (Dulac, 1993, p. 13-17).

Compte tenu de ce que nous livrent les écrits sur le processus qui amène le père à adopter un enfant, on peut émettre l'hypothèse que ce qui est construit par l'**annonce** de la conception et de la grossesse à venir pourrait tout aussi bien être déconstruit par l'annonce du divorce. En conséquence, ce **moment** de disgrâce conjugale serait vécu par certains hommes comme une forme de déchéance parentale. Cette hypothèse renvoie inéluctablement à la réalité du divorce tel que vécu par le père, situation dans laquelle la mère a la garde des enfants et où le père se perçoit alors comme victime de l'appropriation de l'enfant par la mère (Poussin, 1993, p. 53). Les commentaires, et tout particulièrement les termes utilisés par les pères, sont éloquents ; ils disent : « Elle est partie avec le p'tit », « elle a pris les enfants », « elle a emporté les enfants avec elle », « elle a entraîné les enfants là-dedans ». L'action de la mère est associée à une saisie des enfants, à une emprise totale sur la parentalité.

Précisons que ce sentiment n'est pas exclusif, mais qu'il est plus caractéristique des pères qui n'ont plus de contacts et qui ont une conception traditionnelle des rôles masculin et féminin. Pour eux, l'annonce de la rupture équivaut à l'éjection de la conjugalité et rime avec l'exclusion de la parentalité. Du côté des pères, parentalité et conjugalité sont imbriquées par le statut et l'identité que ces composantes de la vie familiale confèrent aux hommes ; c'est du moins ce que notre étude tend à confirmer pour ce qui est des milieux populaires.

## LE MOMENT DE LA DÉCOHABITATION

Avant que ne survienne le prononcé du divorce, plusieurs mois se seront écoulés depuis la séparation physique des conjoints. Le juge-



ment ne vient alors que sanctionner une cassure antérieure des liens physiques entre le père et l'enfant. En effet, durant la période qui couvre la décohabitation jusqu'au prononcé du divorce et des mesures accessoires concernant la garde et la pension, on remarque que se mettent en place des habitus structurés par deux pratiques qui transforment radicalement les conditions d'exercice de la paternité. La première tient au fait que le père n'a pas la responsabilité physique de l'enfant, et la seconde est liée au fait que la relation à l'enfant est déterminée durant cette période par l'aménagement ou le non-aménagement des visites.

Ces pratiques imposent des limites aux conditions d'exercice de la paternité à court et à long terme. À court terme, elles rythment la fréquence et la durée des contacts et le nombre de visites entre le père à temps partiel et l'enfant à temps partiel. Mais cette pratique impose aussi des limites sur la relation qui pourra exister entre le père et l'enfant dans les années à venir car, bien souvent, les jugements d'attribution de garde s'appuient ou ne viennent que sanctionner les pratiques de visite déjà établies.

Encore une fois, on pourrait se demander pourquoi les pères, lors de la décohabitation, ne prennent pas les enfants avec eux, puisque la situation de non-partage de la vie quotidienne risque d'accentuer la fracture du lien père-enfant. Un premier type d'arguments explicatifs renvoie à l'exercice de la paternité durant l'union. Chez ces pères, le rapport à l'enfant a presque toujours été médiatisé par la mère. Cela signifie que, durant l'union, ils n'avaient pas un accès direct à l'enfant, sauf pour ce qui est des activités ludiques ou qui relèvent de l'univers des jeux. À cet égard, les comportements des pères de notre échantillon sont comparables à ce que nous révèlent les recherches concernant la division des responsabilités, des tâches et des soins des enfants entre les deux parents (Blair et Licher, 1991 ; CINBIOSE, 1993 ; Deveraux, 1993 ; Descarries et Corbeil, 1994 ; Desrosier et LeBourdais, 1990 ; LeBourdais *et al.*, 1987 ; Marshall 1993 ; Vandelac *et al.*, 1985).

Certes, ces hommes étaient aussi des parents, mais par personne interposée. Par exemple, tout au long de leur vie maritale, les connaissances sur la santé physique, les résultats scolaires, les loisirs des enfants leur étaient fournis par la mère ; peu de pères étaient en mesure d'identifier avec précision les maladies que les enfants avaient eues durant leur tendre enfance, et certains pères ne connaissaient pas la taille exacte de l'enfant et n'avaient jamais participé directement à l'achat de vêtements pour lui avant la rupture. C'est aussi la mère qui, à titre de source première d'information, renseignait le père sur la vie

familiale ; c'est ainsi que le père pouvait ajuster son jugement et ses perceptions du vécu de l'enfant.

Pour les hommes qui ont vécu cette situation où la mère médiatisait la relation, la décohabitation constitue un moment où le lien entre le père et l'enfant se dénoue. Il ne leur vient pas à l'esprit qu'ils puissent prendre l'enfant avec eux lors de la séparation : la mère demeure le parent principal par lequel le père a accès à l'enfant. Si ce **lien** père-enfant disparaît, s'effrite ou se fragilise lors de la rupture d'union, c'est que, matériellement, le divorce supprime de la vie du père **LE** lien privilégié qui l'unissait à l'enfant, soit la mère.

Toutefois l'argument de la mère médiatrice de l'accès à l'enfant n'explique qu'en partie les mécanismes de déliaison. Il faut recourir à une analyse plus poussée de notre corpus afin de mettre en lumière des comportements qui sont autant de stratégies d'action à ranger au moment de la mise à distance.

## LE MOMENT DE LA MISE À DISTANCE

Stupéfaits par l'annonce de la rupture, les hommes passent par toute la gamme des émotions. Ils sont bouleversés, tristes, ou encore ils éprouvent un sentiment de frustration. Dans notre étude, nous avons pu observer que les hommes les plus « perturbés » sont ceux qui éprouvent le plus un sentiment de perte de contrôle sur leur univers familial. Ce sentiment est suscité par l'annonce faite par leur conjointe du divorce à venir, puis il est accentué par la séparation physique et la prise en charge de l'enfant par la mère. À ce moment, quelques-uns diront s'être sentis bafoués, même humiliés, en se voyant placés dans une situation de non-contrôle :

« Quand c'est arrivé, quand elle m'a dit que c'était fini, qu'elle n'en pouvait plus, je pensais pas que ça irait jusqu'au divorce, j'aurais jamais pensé qu'elle ferait ça. Ça été comme une claque en pleine face. Dans le temps, ces choses-là, j'en n'ai pas parlé, puis c'était pas clair dans ma tête (...) »

On peut alors comprendre que certains hommes vivent une crise de pouvoir, une crise de dévirilisation liée au sentiment de perte de contrôle. Non seulement ont-ils l'impression d'avoir été personnellement asservis, mais aussi que le pacte qui fondait la relation conjugale a été trahi. Dès lors, on observe deux attitudes qui participent au processus de déconstruction du lien. D'un côté, le père floué se résigne à son sort et ses comportements vont le pousser à s'éloigner d'une relation vis-à-vis de laquelle il a le sentiment d'avoir été rejeté ; d'un autre côté, certains hommes s'insurgeront et feront de la résistance.

Résignation et résistance peuvent être actives ou passives. Le schéma suivant décrit les diverses stratégies d'action en regard de ces deux axes.

*Le moment de la mise à distance : stratégies d'action des pères*

	Les résignés	Les résistants
<i>Plutôt passifs</i>	Laisser-faire Indifférence relative	Mauvaise volonté Peu de collaboration Exaspérer la conjointe
<i>Plutôt actifs</i>	Fuite et fugue Trou noir et dépression	Éternels divorçants Contestation et poursuite

La résignation passive prend la forme du laisser-faire et de l'indifférence relative, alors que la résignation active est caractérisée par la fuite (changement d'emploi, de lieu de résidence, d'habitudes de vie). La résistance passive se caractérise par le refus systématique de collaborer avec la conjointe. Le père floué manifeste plutôt de la mauvaise volonté ; par exemple, il aura peu de souplesse par rapport aux horaires de visites, ne retournera pas les appels téléphoniques de l'ex-conjointe, arrivera en retard aux rendez-vous. Bref, il adoptera un ensemble de comportements qui ont pour objectif d'exaspérer l'autre. En revanche, les comportements relevant de la résistance active sont ceux qui sont médiatisés par la justice : l'exemple le plus courant est celui des pères qui s'installent dans une guérilla judiciaire à propos de la garde et des pensions à verser. Ce sont des éternels divorçants, des pères amers<sup>5</sup>.

***Le trou noir***

Une variable comportementale de la mise à distance concerne ce que nous nommons « le trou noir ». Lorsque les pères divorcés sont amenés à parler de leur vécu, il est saisissant d'observer jusqu'à quel point ils traversent, à des degrés divers, des périodes pendant lesquelles ils perdent contact avec le réel. Les récits que nous avons recueillis sont similaires à ce qui est décrit comme un « trou de mémoire », « une torpeur », « un engourdissement », duquel la personne émerge soudainement après quelques jours, quelques semaines ou plus rarement

5. On peut penser que certains hommes ne pouvant contenir leur rage et leur souffrance vont souvent par désespoir mettre fin à la vie de leurs proches avant de se suicider. Bien que nous n'ayons pas de cas de ce genre il serait important d'investiguer de telles situations à la lumière de notre problématique du divorce au masculin. Voir Cusson, 1994 ; Coté, 1994.

après quelques mois. L'évocation de cette période est formulée à partir d'énoncés qui en décrivent la fin, le moment où le sujet émerge de sa torpeur :

« (...) un jour, je me suis réveillé seul devant un verre de café en styromousse dans un trois-pièces meublé. Je ne savais pas où j'étais, ce que je faisais là (...) »

Bien qu'il ne relève pas de notre compétence de procéder à une analyse clinique, nous pouvons tout de même dire qu'il est généralement difficile pour les sujets de l'étude de se remémorer précisément plusieurs événements de la vie quotidienne, tels que l'alimentation, l'hygiène, l'habillement, l'hébergement, comme le témoignage suivant le décrit :

« J'étais pas mal poqué, je me suis retrouvé chez ma sœur, ben c'est elle qui m'a ramassé avec mon sac vert. J'ai échoué chez elle là, pour un bout de temps. Je me souviens plus de grand-chose mais, je le sais parce qu'ils me l'ont dit après, qu'ils avaient caché le fusil de chasse de mon beau-frère parce qu'ils me trouvaient un peu dépressif, ben down (...). Ils avaient peur que je me suicide, moi je ne pensais pas à ça, je pensais à rien, même pas à manger, j'avais pas faim, je mangeais avec eux quand même. »

En ce qui concerne l'adaptation des hommes aux mutations récentes de l'institution familiale, plusieurs études montrent que l'expérience du divorce représente une crise psychologique importante (Guttman, 1989 ; Umberson et William, 1993) et, bien souvent, qui prend une ampleur plus forte pour l'homme que pour la femme (Carter et Clik, 1970 ; Zeiss, Zeiss et Johnson, 1980). À ce propos, les hypothèses les plus intéressantes furent énoncées par Bachrach (1975) qui soulignait que les taux de personnes ayant des problèmes mentaux étaient particulièrement plus élevés pour les hommes divorcés que pour les femmes de même statut. Cette hypothèse a été reprise et vérifiée par les masculinistes au cours des dernières décennies (Goldberg, 1976 ; Arendell, 1992). Perrault (1990) suggère même qu'exposés au divorce (ou au veuvage) les hommes courent deux fois plus de risques que les femmes de développer des symptômes assez graves pour nécessiter une première hospitalisation en psychiatrie ou mener au suicide.

Le trou noir n'est pas seulement une situation où les pères perdent le contact avec « leur » réalité quotidienne, mais cette période constitue dans tous les cas à l'étude un intermède dans la relation père-enfant. Bref, au moment précis où advient la décohabitation parentale et alors que la mère a la garde de l'enfant, l'absence du père met en péril la possibilité d'instituer un nouveau mode relationnel avec l'enfant. Le retrait du père survient souvent par suite d'une série d'omissions plutôt que d'objectifs planifiés, alors que l'absence du père s'installe au fil du temps, au fur et à mesure que les intervalles entre les visites sont permis, tolérés, voire encouragés.

## ***L'esquive***

Le retrait de certains pères passe par une pratique de mise à distance qui comporte diverses stratégies d'action proprement masculines. La fugue, par exemple, vise une gestion des émotions inhérentes au processus du divorce (comme elle est aussi une pratique associée à la couvade). En effet, les pères qui adoptent une telle stratégie considèrent que c'est là une manière de stabiliser leur identité masculine ébranlée. En choisissant une telle stratégie de distanciation, ces pères s'auto-risent à garder le contrôle non seulement sur leurs émotions mais aussi sur la situation, et ce en dépit de la complexité et de l'intensité des sentiments qui découlent de la rupture.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, plusieurs pères choisissent de minimiser la douleur associée à la séparation physique des enfants en cessant tout contact avec eux. Ces pères visiteurs ne peuvent répondre aux angoisses des enfants qui anticipent le long délai avant les prochaines retrouvailles. Ils se disent incapables de faire face aux pleurs et à la tristesse des enfants qui, le dimanche soir, ne veulent plus les quitter ; chaque fois qu'ils calment les craintes de leurs enfants face à la séparation, ces pères sentent réactivée la douleur du deuil provoquée par la rupture.

« À chaque fois que j'allais la reconduire chez sa mère, c'était toujours la même chose, les pleurs, les cris : « non papa, je ne veux pas te quitter, je veux pas que tu partes, je veux pas que tu t'en ailles encore, papa, tu nous aimes plus ». À chaque fois, c'était à recommencer, lui expliquer que c'était papa et maman qui ne s'aimaient plus mais que papa aimait toujours sa petite fille. Mais ça, la petite, elle ne pouvait pas le comprendre. Puis moi ça m'affectait beaucoup, je ne le laissais pas voir devant elle, (...) mais une fois dans mon char, je me mettais à brailler tout seul (...) et puis j'étais fucké pour deux-trois jours après ça. »

Ce témoignage, comme plusieurs autres, ne nous parle pas seulement d'un facteur explicatif de la fragilité des liens père-enfant après le divorce, mais il illustre aussi la fragilité même des pères, du moins de certains, face à la rupture.

## ***Le retrait social***

La mise à distance comme stratégie d'action est aussi envisagée dans les situations de conflit ouvert entre conjoints ou entre parents et enfant, et lorsque le père juge que cela a un impact négatif sur le jeune. La fuite voire l'exil sont des comportements qui permettent aux pères d'éviter de s'exposer au brutal rappel de l'expérience récente de la rupture et ainsi de limiter leur implication dans des situations qui favorisent l'émergence de sentiments particulièrement intenses.

Une telle ligne de conduite, axée sur l'évitement, peut s'accompagner de comportements de retrait social, tels que forte consommation d'alcool ou de drogues (cocaïne), de comportements antisociaux (chercher la bagarre, agressivité), de comportements à risque (conduite de véhicule avec facultés affaiblies) ou d'une sexualité compulsive.

L'action est souvent la seule manière connue des hommes pour gérer leurs émotions. En effet, les sentiments comme la tristesse, la douleur, le chagrin, la peine, les sentiments de perte ou les craintes associés au deuil de la relation sont niés, refoulés ou ne trouvent leur expression qu'à travers l'agir et plus particulièrement la colère. Incidemment, pour les hommes la colère peut être exprimée et dirigée plus facilement que les autres émotions, parce qu'elle est une manifestation extérieure de confrontation, exprimant la force, la rudesse et la brutalité. Comme le souligne Reissman (1990), les diverses manifestations de la détresse masculine ont un point en commun : la distanciation de la tristesse et de la mélancolie.

Les hommes ont développé une incapacité d'exprimer leurs émotions et transforment leur détresse en action. Ainsi les pères divorcés qui n'ont pas la garde et qui éprouvent un réel sentiment de perte de pouvoir s'enlisent-ils dans des procédures juridiques interminables, rejoignant les rangs des éternels divorçants (Dulac, 1989). On pourrait même avancer, même si cela ne s'est pas présenté dans notre étude, que d'autres, exceptionnellement, ne pouvant contenir leur rage et leur souffrance, vont souvent par désespoir mettre fin à la vie de leurs proches avant de se suicider (Côté, 1994 ; Cusson, 1994).

## EN RÉSUMÉ

Parce que les ruptures d'union sont incontournables et font de tant d'enfants des orphelins de leur père vivant, les chercheurs et les intervenants ont tendance à évaluer l'implication paternelle post-divorce en termes comptables. C'est ainsi que les questions matérielles comme le paiement des pensions, le nombre et la fréquence des contacts entre le père et les enfants, etc., constituent souvent les seuls éléments qui sont mis au dossier des facteurs les plus aptes à définir le lien paternel.

Or, notre étude montre que la variabilité dans la qualité et la quantité de ces éléments est, dans le plupart des cas, le produit d'un processus modéré de désinvestissement suivant lequel le père devient progressivement un étranger pour son enfant. S'il est indéniable que le désengagement du père après la rupture constitue une pratique

observable, on ne peut pour autant parler d'abandon ou de rejet de l'enfant, ainsi que tendent à le voir l'opinion publique tout autant qu'un bon nombre d'axiomes scientifiques. En effet, notre étude montre que certaines formes concrètes de relations entre conjoints durant la rupture sont propres aux mécanismes de transformation des liens père-enfant, car elles sont vécues par les hommes comme des moments du processus de déconstruction de la paternité. Ainsi en est-il de :

- L'annonce faite par la conjointe de sa décision de rompre, qui constitue un moment de restructuration psychologique, lequel n'est pas sans rappeler les phénomènes analogues, mais en sens inverse, de la couvade.
- La séparation physique et la prise en charge de l'enfant par la conjointe, qui sont vécues comme un moment de dépossession de la parentalité et de perte de contrôle.
- La mise à distance : l'exil physique, l'absence affective, la marginalisation (drogue et autres), l'agressivité et la colère (violence ou moyens juridiques), qui constituent un moment de retrait social qui est vécu comme une stratégie d'action.

Un des constats qui émergent de notre étude est qu'on ne peut parler des pères divorcés sans inscrire l'analyse dans le cadre plus général de la condition masculine. Notre approche globale et compréhensive du **divorce au masculin** laisse entrevoir que le vécu des pères en rupture d'union est traversé par la nécessité existentielle qu'ils se réconfortent en agissant en conformité avec ces règles.

Ainsi, en réponse aux différents sentiments d'échec et d'abandon, aux situations de deuil liées aux pertes différentes, les pères (du moins ceux qui ont participé à cette étude) adoptent des stratégies structurées par les règles de la masculinité : la dominance, le contrôle et le refoulement des émotions, la compétition, l'agressivité. S'ils perdent progressivement contact avec leurs enfants, c'est que la masculinité surdétermine la paternité et se heurte aux demandes et aux exigences de la parentalité qui est faite de partage, d'engagement, de coopération et d'empathie. Bref, on voit que ce qui relève de la fragilité ou de l'instabilité, c'est bien la paternité elle-même, tant du point de vue de son inscription sociale (c'est-à-dire la place qu'elle occupe dans nos institutions) que de l'adhésion de chaque individu à la pratique et à la promotion d'une paternité pleine et entière axée sur un accès direct aux enfants, non seulement lors du divorce, mais à toutes les étapes du cycle de la vie.

Malgré les efforts déployés par les intervenants familiaux (travailleurs sociaux, psychologues, médiateurs familiaux, etc.) qui

essaient de convaincre les parents, les enfants et toute la société même, qu'il est possible de dissocier parentalité et conjugalité (comme il a été possible historiquement de dissocier sexualité et procréation), le vécu des pères divorcés nous signale toute la complexité et les risques d'un tel projet dissociatif. Comme l'affirme Cyrulnick (1993), il est naïf de croire, de dire, voire d'expliquer à l'enfant, pour qu'il accepte cette situation du divorce de ses parents, que : « Papa et maman se séparent mais, s'ils ne s'aiment plus, ils continuent de l'aimer lui ». Selon l'auteur, cette idée et ces paroles sont simplistes et montrent l'impasse qui résulte de l'affectif alors que, pour les enfants, l'amour du parent à son égard passe essentiellement par les relations entre les deux parents et non pas uniquement en ligne directe. Cette affirmation pourrait s'appliquer aussi aux pères, pour qui « l'enfant est le fruit de l'amour », « un projet désiré à deux », comme ils le disent. Du côté des pères, parentalité et conjugalité sont imbriquées par le statut et l'identité que ces composantes de la vie familiale confèrent aux hommes ; c'est du moins ce que notre étude tend à confirmer, pour ce qui est des milieux populaires. À cet égard, il faut admettre que les hommes de ces milieux ne bénéficient pas des ressources et, plus particulièrement, d'un capital culturel qui leur permettent d'affronter les changements structurels de cette fin de millénaire et qui les mettent à l'abri des effets pervers de telles transformations sociales (Dulac, 1996a).

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARENDELL, Terry (1995), *Fathers & divorce*, New York, Sage.
- AHRONS, Constance R. et Richard B. MILLER (1993), « The Effect of the Postdivorce Relationship on Paternal Involvement: A Longitudinal Analysis », *The American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 63, n° 3, p. 441-450.
- BACHRACH, L. L. (1975), *Marital status and mental disorder: An analytic review*, DHEW Publication n° Adm.75-217, Washington, U.S.G.P.O.
- BERNARD, Jessie (1982), *The futur of Marriage*, London, Yale University Press.
- BERTAUX, Daniel et Catherine DELCROIX (1990), « La fragilisation du rapport père enfant : Une enquête auprès des pères divorcés », *Recherche et prévision*, n° 21, p. 65-74.
- BLAIE, Sampson Lee et Daniel T. LICHTER (1991), « Measuring the Division of Household Labor », *Journal of Family Issues*, vol. 12, n° 1, p. 91-113.
- CANADA (1990), *Évaluation de la loi de 1985 sur le divorce (2)*, Ministère de la Justice du Canada, Section de l'évaluation des programmes.



- CARTER, H. et J. B. CLICK (1970), *Marriage and Divorce: A Social and Economic Study*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- CINBIOSE (1993), *Concilier l'inconciliable: la conciliation des activités familiales et professionnelles dans trois milieux de travail de la région de Montréal*, rapport préparé par Louise Vandelac et Andrée-Lise Méthot, Montréal, CSN.
- CLOUTIER, Richard (1990), *La garde de l'enfant après la séparation des parents*, Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale RS-1191, École du psychologie, Université Laval.
- CÔTÉ, Andrée (1994), « Traitement de l'homicide conjugal », dans Maryse Rinfret-Raynor et Solange Cantin, *Violence conjugale. Recherche sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Montréal, Gaëtan Morin, p. 457-478.
- CUSSON, Maurice et Raymonde BOIVERT (1994), « L'homicide conjugal à Montréal. Ses raisons, ses conditions et son déroulement », *Criminologie*, vol. XXVII, n° 2, p. 165-183.
- CYRULNICK, Boris (1993), *Les nourritures affectives*, Paris, Odile-Jacob.
- DANDURAND, Renée et Lise SAINT-JEAN (1990), *Les mères sans alliances. Monoparentalité et désunions conjugales*, Québec, IQRC.
- DESCARRIES, Francine et Christine CORBEIL (1994), *Travail et vie familiale: une difficile articulation pour les mères en emploi*, Montréal, UQAM, Centre de recherche féministe, non paginé.
- DEROSIERS, Hélène et Céline LeBOURDAIS (1990), « La montée du travail à temps partiel féminin: une aide aux mères ou à l'emploi? », *Actes du colloque: Femmes et questions démographiques*, ACFAS, Québec, Les publications du Québec, p. 27-53.
- DEVEREAUX, Myra Sue (1993), « L'emploi du temps des Canadiens en 1992 », *Tendances sociales canadiennes*, p. 13-16.
- DULAC, Germain (1996a) « Le complexe paternel », dans Jacques Broué et Gilles Rondeau, *Pères à part entière*, Montréal, VLB éditeur, à paraître.
- DULAC, Germain (1996b), *Les modèles et les sources d'élaboration des représentations de la paternité chez les pères en rupture d'union*, Rapport de recherche. Recherche subventionnée par le Conseil québécois de la recherche sociale. Subvention n° BRS 407 092, Montréal, Le centre d'études appliquées sur la famille, Université McGill, 202 p.
- DULAC, Germain (1994), *Penser le masculin. La trajectoire des militants de la condition masculine et paternelle*, Québec, INRS-Culture et société, 149 p.

- DULAC, Germain (1993), *La paternité. Les transformations sociales récentes*, Gouvernement du Québec, Conseil de la famille, collection « Études et documents », 93 p.
- DULAC, Germain (1989), « Le lobby des pères. Divorce et paternité », *Canadian Journal of Women and the Law*, vol. 3, n° 1, p. 45-67.
- EHRENREICH, Barbara (1983), *The hearts of men. American dreams and the flight from commitment*, New York, Doubledays.
- FURSTENBERG, Frank F., Christine WINQUIST-NORD, James L. PETERSON, et Nicholas ZILL (1987), « L'itinéraire des enfants du divorce : rupture conjugale et contacts des enfants avec le parent non gardien », *Dialogue* n° 97, p. 69-85.
- GOLDBERG, Herg (1976), *The Hasard of Being Male*, New York, Signet Books.
- GUTTMANN, Joseph (1989), « The Divorced father. A review of the issues and research », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. XX, n° 2, p. 247-261.
- LAJUS, Madie (1986), « Le refus du droit de visite : qui refuse? pourquoi? », *Dialogue*, n° 94, p. 68-70.
- LE BOURDAIS, Céline, Pierre HAMEL et Paul BERNARD (1987), « Le travail et l'ouvrage : charge et partage des tâches domestiques chez les couples québécois », *Sociologie et sociétés*, vol. XIX, n° 1, p. 37-55.
- LE GALL, Didier et Claude MARTIN (1991), « L'instabilité conjugale et la recomposition familiale », dans F. de Singly, *La famille l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 1991.
- LUND, Mary (1987), « The Non-Custodial Father : Common Challenges in Parenting After Divorce », dans Charlie Lewis et Margaret O'Brien, *Reassessing Fatherhood, New Observations on Father and the Modern Family*, Beverly Hill, Sage Publication, p. 212-224.
- MARSHALL, Katherine (1993), « Les couples à deux soutiens : qui s'occupe des tâches ménagères? », *Tendances sociales canadiennes*, p. 11-15.
- MARSIGLIO, William (édit.) (1995), *Fatherhood : Contemporary Theory, research, and Social Policy*, Thousand Oaks, CA, Sage, 320 p.
- PERRAULT, Chantale (1990), « Et si l'on parlait des hommes », *Santé mentale au Québec*, vol. XV, n° 1, p. 134-144.
- POUSSIN, Gérard (1993), *Psychologie de la fonction parentale*, Paris, Privat, 270 p.
- REISMAN, Catherine Kohler (1990), *Divorce talks : Women and Men make sense of personnal relationships*, New Brunswick, NJ, Rutgers University Press.

- SELTZER, Judith A. (1991), « Relationships Between Fathers and Children Who Live Apart: The Father's Role after Separation », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 53, p. 79-101.
- SINGLY, François de (1987), *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF.
- TAYLOR, Charles (1992), *Grandeur et misère de la modernité*, Montréal, Bellarmin.
- THÉRY, Irène (1993), *Le Démariage. Justice et vie privée*, Paris, Odile-Jacob.
- UMBERSON, Debra et Christine L. WILLIAM (1993), « Divorced fathers. Parental Role Strain and Psychological Distress », *Journal of Family Issues*, vol. 14, n° 3, p. 378-400.
- VANDELAC, Louise, Diane BÉLISLE, Anne GAUTHIER et Yolande PINARD (1985), *Du travail et de l'amour : les dessous de la production domestique*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- ZEISS, A. M., R. A. ZEISS, et S. M. JOHNSON (1980), « Sex differences in initiating of and adjustment to divorce », *Journal of Divorce*, vol. 4, p. 21-33.